

En réaction à l'article « [Le recours au tutorat en plein croissance](#) » paru dans La Presse le 4 janvier 2022.

Alors que les élèves du Québec mettent les bouchées doubles à travers les confinements et déconfinements, que la société doit se serrer les coudes pour les soutenir dans leurs apprentissages, un article déconnecté de cette réalité a été publié dans La Presse le 4 janvier dernier intitulé : « [Le recours au tutorat en plein croissance](#) ». La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement y brosse un portrait erroné des programmes de soutien scolaire, de la répartition du financement en éducation et fait un amalgame néfaste entre l'ensemble des OBNL et les organismes communautaires pour les mettre en opposition au réseau public. Le Regroupement des organismes communautaires québécois en lutte au décrochage (ROCLD) se doit de rectifier.

1. « "On mêle le tutorat à n'importe quel service, de l'encadrement des devoirs, de la récupération, même des activités parascolaires. Si on regarde dans le dictionnaire, le tutorat, c'est de l'enseignement individualisé, donc ça doit être fait par un enseignant." - Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement »

Mme Scalabrini semble mêler plusieurs choses en ramenant tout au tutorat.

Les budgets pour combattre les effets néfastes de la pandémie dans les écoles permettent actuellement de financer le programme de tutorat du gouvernement, mais aussi diverses mesures de soutien pédagogique dont la collaboration avec des organismes communautaires^{1 2}.

Il serait plutôt dogmatique d'affirmer que la seule « bonne » manière de soutenir les jeunes dans leur réussite éducative c'est le tutorat réalisé par un enseignant, d'autant plus dans le contexte d'une pandémie mondiale. Prenons comme exemple les bénévoles qui soutiennent des enfants et des jeunes dans l'apprentissage de l'alphabet, des mathématiques, dans leur organisation personnelle, etc. En France, un [programme national de mentorat](#) porté par 57 organisations de la société civile a été déployé par le gouvernement en complémentarité avec le réseau d'écoles publiques.

Mme Scalabrini semble déplorer que les manières de soutenir les jeunes soient diversifiées. Effectivement, les organismes communautaires en lutte au décrochage, communément appelés OCLD, ne font pas que du tutorat. Leurs approches sont diversifiées parce qu'adaptées aux besoins des jeunes, des familles et aux différents milieux. Les OCLD sont indépendants du réseau scolaire, ce qui leur confère une grande souplesse et autonomie d'action.

2. « Faut-il donc restreindre le soutien public aux services de tutorat qui n'emploient pas uniquement des enseignants? "On comprend les organismes communautaires d'avoir besoin d'argent, mais si on finançait adéquatement l'éducation, on n'aurait pas tous ces gens qui vont dans le communautaire, ils deviendraient prof", dit Mme Scalabrini. »

¹ [Règles budgétaires de fonctionnement](#) (p.73) « -- les services de tutorat, de mentorat d'aide aux devoirs; -- toute autre forme de service à l'apprentissage et à l'engagement scolaire de nature similaire. »

² [Lettre ROCLD Tutorat](#) « La mesure budgétaire 15021 – Soutien à la consolidation des apprentissages et à l'engagement des élèves en contexte COVID permet "le partenariat avec des organismes de la communauté pour favoriser la motivation, la persévérance scolaire et l'engagement des élèves" »

Mme Scalabrini semble ignorer la distinction entre les services publics et les organismes. Les travailleurs et travailleuses des OCLD ne sont pas des profs qui auraient fui le réseau scolaire à cause de la détérioration des conditions de travail. Les OCLD interviennent dans une approche globale qui dépasse la seule dimension académique, qui prend en considération les jeunes rejoints dans la globalité de leurs besoins et qui permet d'intervenir sur différentes sphères de leur vie. Leur intervention se fait dans une approche qui vise la réduction des méfaits, une approche non punitive.

Il s'avère donc important de rappeler que les organismes communautaires ne sont pas des sous-traitants du système scolaire. Leur rôle est distinct – ils sont à la fois complémentaires (travaillant de collaboration avec des centaines d'école au Québec) et alternatifs au système scolaire, quand celui-ci ne répond plus aux besoins d'un ou une jeune.

De plus, beaucoup d'OCLD interviennent auprès des parents dans une approche égalitaire et collaborative. On parle de visites à domicile, d'ateliers aux parents en même qu'activités de soutien scolaire aux jeunes, pour ne nommer que ces possibilités. Les OCLD représentent un levier considérable dans les rapports entre l'école et les familles, et ce, particulièrement dans les milieux défavorisés et/ou pluriethniques où l'on observe un important fossé entre la culture de l'école et celles des familles.

3. « "On dénonçait déjà le recours de plus en plus fréquent aux tuteurs avant la pandémie. Ça augmente les inégalités sociales parce que ce n'est pas tout le monde qui peut se payer un tuteur. Et les gens qui ont recours au programme public sont souvent les parents les mieux organisés, on échappe ceux qui ont de la difficulté à aider leurs enfants pour diverses raisons." »

Ici, Mme Scalabrini émet un **amalgame absurde entre différents types d'organisations**, ce qui laisse entendre que toute forme de tutorat qui n'est pas réalisé par un enseignant a pour conséquence l'accroissement des inégalités scolaires. Évidemment, avoir recours aux entreprises privées de tutorat, tel que Succès scolaire qui est mentionné dans l'article, participe à la mise en place d'un système à trois vitesses, soit le réseau de soutien scolaire public, privé et communautaire. Toutefois, Mme Scalabrini omet ici de mentionner que les OCLD rendent accessible le soutien scolaire aux jeunes et aux familles de milieux défavorisés.

L'article du 4 janvier est un **manque de connaissance et de reconnaissance** du travail et de la contribution des organismes communautaires, de leurs travailleurs, leurs travailleuses et de leurs bénévoles, que Mme Scalabrini traite comme étant superflus. C'est surtout un **manque important de solidarité** puisque les propos de la présidente renvoient à une fausse opposition entre, d'une part, le financement du communautaire et, d'autre part, les restrictions budgétaires des 30 dernières années portées par la gestion néolibérale des services publics. Ce type de raisonnement est fallacieux et ne tient pas la route : comme si les restrictions budgétaires et leurs impacts sur la profession enseignante étaient la conséquence du financement des organismes communautaires!

À l'avenir, nous espérons que Mme Scalabrini dénoncera à juste titre le manque de financement dans le réseau public de l'éducation en évitant de casser du sucre sur le dos des organismes communautaires qui soutiennent des jeunes dont les besoins et les difficultés dépassent les murs de l'école. D'autant plus que le ROCLD se positionne depuis des années en faveur de services publics forts, contre les vagues d'austérité et contre la croissance des inégalités dans le système d'éducation.

Continuons de militer ensemble dans le respect de nos rôles respectifs, pour des services publics forts, pour la démocratisation de l'éducation au Québec et pour la réussite du plus grand nombre de jeunes sans égard à leur origine sociale.